

Pourquoi faire don de sa tête fémorale ?

La tête du fémur est la partie osseuse et cartilagineuse de cet os de la cuisse qui s'attache au bassin pour former l'articulation de la hanche.

Au moment de votre chirurgie de la hanche, la tête fémorale est remplacée par une prothèse. Habituellement cette tête fémorale est détruite, mais elle peut être conservée avec votre accord.

Une fois votre tête fémorale stockée et sécurisée à la banque de tissus du CHU de Montpellier, celle-ci deviendra un greffon à part entière et pourra être utilisé lors d'opération de reconstruction osseuse.

Comment faire don de sa tête fémorale ?

Si vous êtes favorable au don de votre tête fémorale il vous faudra signer un consentement, disponible auprès de votre chirurgien. Lors de votre consultation avec ce dernier, il vérifiera les éventuelles contre-indications destinées à la sécurité des personnes qui seront greffées grâce à vous.

Si vous remplissez les conditions pour le don, une prise de sang sera effectuée afin d'écartier tout risque de transmission de maladie infectieuse. Votre chirurgien sera informé des résultats de ces analyses.

Quels sont vos droits ?

- Votre consentement est révocable à tout moment.
- Vous pouvez également autoriser la banque de tissus à utiliser votre don à des fins de recherche.
- Conformément à la loi «informatique et liberté» du 06-01-1978 vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant sur simple demande transmise à la banque de tissus.

Le don de tête fémorale est très simple, et ne demande aucun geste supplémentaire lors de votre intervention.

Une réelle utilité !

Devenez acteur dans la chaîne du don !

La greffe de tête fémorale améliore considérablement la qualité de vie des receveurs de tout âge :

- Chirurgie reconstructrice chez les patients traumatisés,
- Changement d'une prothèse totale de hanche,
- Réparation et comblement d'un volume osseux perdu lors d'un cancer,
- Chirurgie de la colonne vertébrale.

Le don est anonyme et gratuit